



# RAPPORT ANNUEL

Application du Règlement de gestion contractuelle

2021

1 janvier 2022

## PRÉAMBULE

---

Conformément à l'article 938.1.2, du code municipal, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

## OCTROI

---

La Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tel que requis par la loi, présente la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité :

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>OBJET DU CONTRAT</b>	<b>MONTANT TAXES INCLUSES</b>
Brunelle Louise	Entretien ménager	33 171.41 \$
Construction Sylvain Fortier inc.	Travaux divers	31 037.50 \$
Eurovia Construction inc.	Pavage rang Choinière	464 500.10 \$
Excavation Richard Bouthillette	Nettoyage de fossé	26 345.38 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	Conduite de refoulement	26 689.59 \$
Gestim	Service d'inspection municipal	43 108.66 \$
Groupe Carbonneau	Restauration vieux champs d'épuration	31 276.32 \$
Huard Excavation inc.	Ponceau rue Stéphanie	52 389.88 \$
Leprohon inc.	Remplacement de ventilateur à l'aréna	41 879.64 \$
Les Produits de Ciment Sherbrooke ltée	Achat de ponceau	31 264.44 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	397 559.00 \$
MRC de la Haute-Yamaska	Quote-part	625 848.69 \$
Nordikeau inc.	Entretien Usine du Domaine	34 187.88 \$
Ostiguy, Excavation inc.	Remplacement de ponceau rang Choinière	49 749.68 \$
Pavage Montérégie	Pavage chemin Gagné	83 356.88 \$
Permaroute	Achat de hot-box et réparation chemin	85 128.65 \$
Roger Dion et Fils inc.	Déneigement et travaux divers	267 912.42 \$
Sintra inc.	Pavage rue Michel, André, rang Roy et rang Viens et divers travaux	852 083.30 \$
Ville de Bromont	Service Incendie	365 173.77 \$

## **ROTATION DES FOURNISSEURS**

---

Tous les contrats ont été octroyés suivant un processus de mise en concurrence.

## **PLAINTES**

---

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

## **SANCTIONS**

---

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de l'assemblée du conseil du 8 février 2022.

Annie Lessard

Directrice générale/greffière-trésorière